APPEL A CANDIDATURES : MEMBRE DU PARLEMENT REGIONAL DES JEUNES DE L'INDIANOCEANIE (PRJIO)

Délai de dépôt des candidatures : 28 février 2025

1. Contexte

Le parlement régional de la jeunesse de l'Indianocéanie est une initiative portée par l'Association des Parlements des Etats membres de la Commission de l'océan Indien (AP-COI), regroupant les Assemblées nationales des Etats membres de la COI. L'association est appuyée par le secrétariat général de la COI, en sa qualité de Secrétariat de l'AP-COI, plus particulièrement assuré par son unité de gouvernance et soutenu par le projet Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS).

Lors des réunions statutaires du mois de mai et septembre 2024, l'AP-COI a exprimé l'importance d'impliquer la jeunesse dans les processus décisionnels sur les enjeux communs dans la région de l'Indianocéanie. Elle a proposé la mise en place d'un parlement régional des jeunes en se basant sur les expériences existantes dans la région et au niveau d'autres organisations interparlementaires comme, entre autres, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Cette proposition a également reçu un fort soutien des jeunes de l'Indianocéanie lors de la conférence régionale sur le rôle de la jeunesse dans les initiatives de consolidation de la paix et la démocratie en octobre 2024 à Madagascar. La création d'un parlement régional des jeunes figure même parmi les recommandations phares issues de cette conférence.

Par ailleurs, la jeunesse, axe transversal du Plan de développement stratégique de la COI, est placée au cœur des priorités régionales, comme en témoigne le cadre d'intégration régionale en cours de finalisation visant à renforcer la participation des jeunes au plaidoyer sur les enjeux régionaux et la gestion des biens communs. Sous l'impulsion de la Présidence du Conseil des Ministres des Seychelles, qui met en avant la jeunesse comme « moteur de modernisation », le Projet Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS) de la COI, soutenu par l'Agence Française de Développement, intègre la jeunesse comme acteur clé et bénéficiaire des activités de promotion de la gouvernance démocratique.

Dans cette perspective, l'AP-COI, en collaboration avec l'APF et le Secrétariat général de la COI, à travers le projet Gouvernance, Paix, Stabilité, a co-organisé en novembre 2024 un séminaire de coopération interparlementaire sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse. Cet événement visait à la fois à encourager le partage d'expériences entre les parlementaires sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse et à définir des actions concrètes pour la création d'un parlement régional des jeunes de l'Indianocéanie.

Dans le prolongement des actions déjà engagées, l'AP-COI, en collaboration avec les parlements nationaux membres de l'organisation et avec le soutien du Secrétariat général de la COI à travers le projet Gouvernance, Paix et Sécurité (GPS) financé par l'Agence Française de Développement (AFD), lance un appel à candidatures destiné aux jeunes ayant démontré un engagement significatif et une contribution notable à la promotion de la voix et des droits des jeunes dans la région de l'Indianocéanie pour constituer la première cohorte.

2. Description du parlement régional des Jeunes

2.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif principal du PRJIO est de créer un **cadre structuré** permettant aux **jeunes** de l'**Indianocéanie** de s'exprimer d'une **voix unifiée**, d'**influencer** les **décisions** nationales, régionales et internationales impactant leur avenir, tout en promouvant et renforçant leur **participation active à la démocratie**.

Spécifiquement, le PRJIO vise à :

- **Promouvoir une voix unifiée et structurée des jeunes de l'Indianocéanie** pour leur permettre de s'exprimer collectivement et de représenter leurs aspirations de manière cohérente sur les scènes à tous les niveaux ;
- **Renforcer la démocratie et la participation active des jeunes** à travers des simulations parlementaires, des sessions de formation et des initiatives visant à approfondir leurs connaissances du système démocratique.
- **Faciliter les échanges réguliers entre les jeunes et les décideurs** afin de faire entendre leurs voix, porter leurs aspirations et s'impliquer activement dans les processus décisionnels influençant leur avenir.

Il est attendu les résultats suivants :

- Un parlement régional des jeunes est constitué, composé de **6 jeunes sélectionnés par pays membre de l'AP-COI**, respectant **l'équilibre genre**, sélectionnés selon un processus rigoureux, objectif et transparent.
- **Les jeunes disposent d'un cadre structuré et cohérent** pour s'exprimer d'une voix unifiée, renforçant leur capacité à défendre leurs intérêts et à influencer les décisions régionales et internationales.
- Grâce aux simulations parlementaires et aux formations, **les jeunes maîtrisent les principes du système démocratique, participent activement aux processus décisionnels et agissent en tant qu'acteurs engagés** pour le développement de leur région.
- **Les jeunes participent régulièrement à des rencontres avec les décideurs**, permettant une meilleure prise en compte de leurs aspirations et une implication directe dans les politiques et initiatives qui influencent leur avenir.

2.2. Mission des membres du PRJIO

La première cohorte des membres du PRJIO est investie d'un mandat de deux ans non renouvelables pour les missions suivantes :

- Porter la voix des jeunes de leur région respective en mettant en avant leurs aspirations, préoccupations et propositions dans les débats parlementaires ;
- Agir comme des ambassadeurs de la jeunesse de l'Indianocéanie sur les scènes nationales, régionales et internationales ;
- Participer à l'élaboration de recommandations et de résolutions sur des enjeux touchant la jeunesse, à présenter aux décideurs politiques ;
- Collaborer avec les institutions locales, régionales et internationales pour intégrer les priorités des jeunes dans les politiques publiques ;
- Promouvoir la participation des jeunes dans les processus démocratiques et leur engagement dans des initiatives communautaires ;
- Mener des campagnes de sensibilisation sur des thématiques d'intérêts communs dans la région, à l'instar du changement climatique et les perspectives entre les îles de l'Indianocéanie ;
- Participer à des formations et ateliers organisés par l'AP-COI et ses partenaires pour développer leurs compétences sur divers sujets ;
- Partager les connaissances acquises avec les structures /organes de représentation des jeunes dans leurs pays respectifs pour multiplier les impacts positifs dans leurs communautés ;
- Faciliter les échanges entre les jeunes des différentes îles de l'Indianocéanie pour renforcer la solidarité régionale ;
- Mener un plaidoyer auprès des acteurs étatiques et les acteurs non étatiques pour initier des projets en faveur de la jeunesse ;
- Contribuer au suivi des engagements pris par l'AP-COI, les parlements nationaux respectifs et le PRJIO concernant les jeunes ;
- Assumer la responsabilité d'un dossier en prenant le leadership sur un thème, en l'analysant, le développant, et en engageant activement les autres jeunes tout en les mobilisant ;
- À l'issue de chaque session du PRJ, définir de manière claire les actions concrètes à mettre en œuvre dans les pays respectifs ;
- Rédiger des rapports annuels ou périodiques sur les progrès réalisés et les défis rencontrés et les diffuser à large échelle.

3. Critères et qualifications

Les candidatures des jeunes répondant aux critères d'éligibilité sont fortement encouragées :

- ✓ Être citoyen de l'Union des Comores, ou de Madagascar ou de Maurice ou des Seychelles ou de la Réunion et résider dans l'un des pays de la COI, et âgé(e) de 18 à 25 ans.

- ✓ Justifier d'un engagement social à travers une participation active dans un mouvement associatif ou l'exercice d'un métier à vocation sociale.
- ✓ Avoir fait preuve d'un engagement significatif et d'une contribution notable à la promotion des droits et de la voix des jeunes dans la région de l'Indianocéanie.
- ✓ Être actuellement inscrit(e) ou avoir suivi un cursus scolaire ou universitaire ou une formation technique, ou exercer une activité professionnelle.
- ✓ Posséder de compétences en communication et en plaidoyer.
- ✓ Maîtriser le français, langue de travail de l'AP-COI. La connaissance d'une autre langue pratiquée dans la région de l'Indianocéanie constitue un atout.
- ✓ Soumettre un dossier de candidature complet.

Les membres de l'AP-COI, les agents du secrétariat général de la COI, les membres du comité de sélection et leurs proches directs, ainsi que les agents de l'Agence française de développement, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ne sont pas éligibles à cet appel à candidatures.

4. Instructions aux candidats

Pour être admissible, le participant doit s'inscrire uniquement en ligne au lien suivant : https://www.commissionoceanindien.org/prjio-aac/ et déposer, **au plus tard le 28 février 2025**, le dossier de candidature comprenant les éléments mentionnés ci-dessous. A noter que les dossiers de candidatures doivent être soumis en français à l'exception de la vidéo qui peut être réalisée dans une des langues des Etats membres de la COI : anglais, créole, français, malagasy et shiKomori.

- Un curriculum vitae, avec mention du numéro de téléphone et de l'adresse courriel, préparé conformément à un modèle annexé à l'avis d'appel à candidatures ;
- La photocopie de la première page du passeport en cours de validité ou de la carte d'identité du candidat ;
- Un justificatif de l'appartenance à un mouvement de jeunesse, associatif ou de solidarité (facultatif) ;
- Une vidéo ne dépassant pas 3 minutes répondant aux questions suivantes[1] :
 - Quels sont les enjeux d'un parlement régional des jeunes de l'Indianocéanie, en mettant en lumière les défis et intérêts communs des Etats membres de la COI ?
 - Pourquoi voulez-vous en devenir membre ?
 - Quelles compétences apportez-vous au parlement régional des jeunes de l'Indianocéanie ?

[1] Tout candidat qui souhaite effectuer une vidéo dans une autre langue que le français, doit proposer un texte en français, traduction du texte original

- Quels changements apporterez-vous au niveau de votre communauté/ de votre association en devenant membre du PRJIO ?

- Un texte dactylographié de la vidéo en français sous format word ou pdf ;
- Une lettre d'autorisation d'utilisation de l'image selon un modèle annexé à l'avis d'appel à candidatures ;
- Les copies des certificats et diplômes.

Compte tenu de l'opportunité offerte aux jeunes sélectionnés de participer à des évènements au niveau régional et international, il est recommandé aux candidats de faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'un passeport ou de vérifier la validité de leur passeport. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de l'incapacité d'un lauréat à participer aux évènements à l'avenir.

Toute information complémentaire ou modification au présent appel à candidatures sera communiquée à travers le site web : https://www.commissionoceanindien.org/prjio-aac/

Une session d'information aura lieu le mercredi 12 février 2025 à 11h (heure de Maurice). Vous avez la possibilité de vous inscrire à cette session via le lien suivant : https://zoom.us/meeting/register/Vi1N8nVbTX-k3XYmv-Uu0A

5. Sélection des candidatures

La sélection des candidats s'effectue selon les étapes suivantes :

1. **Phase de présélection** : Le secrétariat de l'AP-COI analyse les dossiers pour éliminer les candidatures ne remplissant pas les critères de sélection.
2. **Phase de sélection** : Les candidatures présélectionnées, répondant aux critères, sont évaluées pour identifier les candidats potentiels. L'évaluation se fait dans chaque pays par un comité de sélection mis en place par l'Assemblée nationale membre de l'AP-COI du pays concerné.
3. **Éventuelles épreuves complémentaires** : Si nécessaire, des épreuves supplémentaires, telles qu'un test écrit et/ou un entretien oral, peuvent être organisées pour finaliser la sélection.

Le processus de sélection est entièrement gratuit et se déroule de manière transparente. Chaque étape est rigoureusement documentée afin de garantir l'équité et de justifier les choix des candidats retenus.

6. Evaluation des candidatures

- Les candidatures reçues après la date limite de dépôt de candidatures seront rejetées.
- Les dossiers de candidatures incomplets seront rejetés.
- Les candidatures soumises par des candidats non éligibles seront rejetées.

- Chaque dossier de candidature (non rejeté) sera évalué conformément à la grille d'évaluation ci-après :

Référence	Désignation	Cadre de vérification	Note maximum
01	Parcours	Curriculum vitae + les copies des certificats et diplômes	10
02	Investissement social[2]	Justificatif de l'appartenance à un mouvement de jeunesse (facultatif)+ vidéo + texte dactylographié de la vidéo + certificats	25
03	Motivation	Vidéo + texte dactylographié de la vidéo	15
04	Pertinence des arguments	Vidéo + texte dactylographié de la vidéo	25
05	Capacité de communication et de plaidoyer	Vidéo + texte dactylographié de la vidéo	25
	TOTAL		**100**

Annexes au dossier d'appel à candidatures

Annexe 1 : Modèle de curriculum vitae à utiliser par les candidats

Annexe 2 : Modèle de lettre d'autorisation pour l'utilisation de l'image

[2] Justifier d'un engagement social à travers une participation active dans un mouvement associatif ou l'exercice d'un métier à vocation sociale, et avoir fait preuve d'un engagement significatif et d'une contribution notable à la promotion des droits et de la voix des jeunes dans la région de l'Indianocéanie.